

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
DOTATIONS  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2013

POUVOIRS PUBLICS





## NOTE EXPLICATIVE

---

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2013 est prévue par l'article 54-2° de la loi organique relative aux lois de finances du 1<sup>er</sup> août 2001 (LOLF). Elle correspond à une mission spécifique regroupant les crédits des pouvoirs publics, chacun d'entre eux faisant l'objet, en vertu de l'article 7 de la LOLF, d'une ou de plusieurs dotations.

Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document développe par dotation le montant définitif des crédits ouverts et des dépenses constatées.

■ **À compter du projet de loi de règlement pour 2006, cette annexe reprend le contenu de l'annexe intitulée « Rapport relatif aux crédits accordés aux pouvoirs publics »** (annexe prévue par l'article 115 de la loi de finances n°2001-1275 du 28 décembre 2001 pour 2002).

■ **Le présent document regroupe ainsi les éléments relatifs** aux dotations accordées à la Présidence de la République, aux Assemblées parlementaires, au Conseil constitutionnel, et à la Cour de justice de la République.

Cette présentation, qui a recueilli l'accord des institutions concernées, permet de donner une information claire sur l'ensemble des dotations, dans le respect de l'autonomie financière des institutions attributaires de dotations au titre de la mission consacrée aux pouvoirs publics.



## TABLE DES MATIÈRES

---

Mission	
<b>POUVOIRS PUBLICS</b>	<b>7</b>
Récapitulation des crédits	8
<b>PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE</b>	<b>9</b>
<b>ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES</b>	<b>17</b>
Assemblée nationale	18
Sénat	19
La chaîne parlementaire	20
<b>CONSEIL CONSTITUTIONNEL</b>	<b>21</b>
<b>COUR DE JUSTICE DE LA RÉPUBLIQUE</b>	<b>25</b>



## MISSION

---

### **POUVOIRS PUBLICS**

Récapitulation des crédits

8

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR DOTATION

Numéro et intitulé de la dotation <i>Prévision LFI y.c. FDC et ADP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2012	2013	2012	2013
501 <b>Présidence de la République</b>	108 929 739 <b>102 899 893</b>	103 483 252 <b>101 233 252</b>	108 929 739 <b>102 899 893</b>	103 483 252 <b>101 233 252</b>
511 <b>Assemblée nationale</b>	517 890 000 <b>517 890 000</b>	517 890 000 <b>517 890 000</b>	517 890 000 <b>517 890 000</b>	517 890 000 <b>517 890 000</b>
521 <b>Sénat</b>	323 584 600 <b>323 584 600</b>	323 584 600 <b>323 584 600</b>	323 584 600 <b>323 584 600</b>	323 584 600 <b>323 584 600</b>
541 <b>La chaîne parlementaire</b>	35 037 514 <b>35 037 514</b>	34 498 162 <b>34 498 162</b>	35 037 514 <b>35 037 514</b>	34 498 162 <b>34 498 162</b>
542 <b>Indemnités des représentants français au Parlement européen</b>	0	0	0	0
531 <b>Conseil constitutionnel</b>	10 998 000 <b>10 998 000</b>	10 888 000 <b>10 888 000</b>	10 998 000 <b>10 998 000</b>	10 888 000 <b>10 888 000</b>
532 <b>Haute Cour</b>	0	0	0	0
533 <b>Cour de justice de la République</b>	817 450 <b>817 450</b>	921 725 <b>921 725</b>	817 450 <b>817 450</b>	921 725 <b>921 725</b>



PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

## PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

L'exécution 2013 s'inscrit dans la poursuite de la démarche d'économie initiée dès le début de la mandature afin de contribuer au redressement des finances publiques. Elle témoigne de la capacité de la présidence de la République à réduire significativement et structurellement son budget, mais aussi à améliorer la sincérité et la transparence de ses comptes. En effet depuis le début de la mandature, les dépenses effectivement réalisées sont inférieures aux prévisions présentées en loi de finances initiale.

Les dépenses 2013 (hors dotations aux amortissements et provisions) s'élèvent à 101,1 M€ (103,6 M€ en 2012) soit des dépenses en réduction de 2,5 % par rapport à 2012, après une diminution de 6,7 % entre 2011 et 2012, première année de la mandature.

Les recettes 2013 (hors reprises sur provisions et quote-part de subvention d'investissement virée au résultat) s'élèvent à 104,63 M€, après restitution en loi de finances rectificative 2013, de 2,25 M€ à l'État.

Le montant total des économies effectivement réalisées sur la dotation versée par l'État à la présidence de la République depuis la LFI 2012 représente ainsi 13,7 M€, soit 12,6 % de la dotation inscrite en LFI 2012.

Les charges et les produits 2013 sont retracés dans le tableau ci-dessous. Pour une meilleure information du parlement, celui-ci identifie les charges et produits calculés qui correspondent à des écritures comptables. Apparaissent donc dans ce document, en lecture directe, les éléments d'analyse budgétaire (dépenses et recettes) et de comptabilité générale (dotations aux amortissements et provisions, reprise sur provisions).

	2011 EXECUTION	2012 EXECUTION	2013 LFI	2013 EXECUTION
1- Charges de personnel (y.c ARE* en exécution)	68 047 775	67 516 363	65 650 792	67 611 943
2- Déplacement	17 682 201	14 330 095	18 199 300	14 745 867
3- Charges de fonctionnement courant	20 025 499	17 659 384	13 659 060	14 712 060
4- Équipements et travaux	5 077 841	4 051 685	3 621 800	4 024 102
5- Dotation aux amortissements et provisions	4 605 647	2 063 376	3 982 300	4 331 764
6- Charges exceptionnelles	219 324	34 100	320 000	3 516
<b>Total des dépenses (hors charges calculées)</b>	<b>111 052 640</b>	<b>103 591 627</b>	<b>101 450 952</b>	<b>101 097 488</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>115 658 287</b>	<b>105 655 003</b>	<b>105 433 252</b>	<b>105 429 252</b>
1- Dotation loi de finances	110 052 726	102 899 893	103 483 252	101 233 252
2- Produits divers de gestion	1 959 447	2 385 049	1 950 000	2 748 844
3- Produits exceptionnels	4 206 381	5 756 994	0	5 000 486
<i>Quote-part de subvention d'investissement</i>	<i>2 706 381</i>	<i>4 030 394</i>		<i>2 831 764</i>
<i>Reprise sur provisions</i>	<i>1 500 000</i>	<i>1 712 153</i>		<i>1 518 001</i>
<i>Autres produits exceptionnels</i>		<i>14 447</i>		<i>650 721</i>
<b>Total des recettes (hors produits calculés)</b>	<b>112 012 174</b>	<b>105 299 390</b>	<b>105 433 252</b>	<b>104 632 817</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>116 218 554</b>	<b>111 041 936</b>	<b>105 433 252</b>	<b>108 982 582</b>

\* Allocation d'aide au retour à l'emploi

## DESCRIPTION DES CHARGES

*La présentation des charges identifie, sur une ligne distincte, la dotation aux amortissements et provisions, incluse dans les charges de fonctionnement courant en LFI 2013 afin de faire apparaître clairement les dépenses réelles et les charges calculées. La ligne impôts et taxes a été regroupée sous la rubrique « charges de fonctionnement courant ».*

La structure des charges par grandes catégories de dépenses est la suivante :

1- Personnel	64,1 %
2- Déplacements	14,0 %
3- Fonctionnement courant	14,0 %
4- Équipements et travaux	3,8 %
5- Dotation aux amortissements et provisions	4,1 %
6- Charges exceptionnelles	0,0 %

### CHARGES DE PERSONNEL (67,61 M€)

Malgré une augmentation des taux de contribution aux pensions civiles (+8,3 %) et militaires (+3,72 %), les dépenses de personnel – hors paiement des allocations d'aide au retour à l'emploi – ont diminué de 0,24 % par rapport à 2012 (66,9 M€ en 2013 contre 67,07 M€ en 2012).

Cette exécution s'explique par :

#### – La décélération des effectifs

Les effectifs de la présidence de la République sont passés de 858 équivalents temps plein (ETP) au 31 décembre 2012 à 836 ETP au 31 décembre 2013, soit -2,6 % après la réduction de 2,7 % réalisée en 2012. Au total, les ETP ont été réduits de 5,2 % depuis fin 2011.

Cette décélération a dans un premier temps porté sur les proches collaborateurs du Président, moins nombreux que sous la mandature précédente. Elle s'est poursuivie en analysant de façon détaillée l'organisation des missions de la présidence de la République, pour l'adapter le plus rationnellement possible aux besoins en maintenant la qualité des services et prestations réalisés. Le nombre de chauffeurs a ainsi été réduit et certaines fonctions support administratives ont été mutualisées. Cette réduction des effectifs intervient dans le cadre des mutations et départs naturels des personnels de la présidence de la République.

#### – La poursuite d'une politique d'encadrement salarial

La réduction, dès 2012 de 30 % de la rémunération du président de la République et le plafonnement à 13 000 € des rémunérations les plus élevées depuis cette date, ainsi que la maîtrise des évolutions salariales sous la responsabilité de la présidence de la République permettent de compenser la croissance des facteurs exogènes liés aux cotisations et au GVT positif des personnels mis à disposition.

Les effectifs se répartissent entre 690 agents mis à disposition et 146 contractuels.

En 2013, la masse salariale se décompose entre :

- 49,48 M€ pour les fonctionnaires et agents publics mis à disposition,
- 11,15 M€ pour les contractuels, dont 0,7 M€ au titre des allocations d'aide au retour à l'emploi,
- 6,98 M€ au titre des indemnités de sujétions.

## DÉPLACEMENTS PRÉSIDENTIELS (14,75 M€)

Les dépenses relatives aux déplacements présidentiels s'élèvent à 14,75 M€, soit une progression de 2,9 % par rapport à 2012 (14,34 M€). L'année 2012, charnière entre le début et la fin de la mandature, n'est cependant pas significative dans la mesure où elle est caractérisée par un ralentissement de l'activité diplomatique.

La comparaison avec l'année 2011 (17,68 M€) illustre en revanche la rupture initiée en 2012 dans l'organisation des voyages et son impact financier.

La politique de maîtrise des coûts repose en effet depuis mi 2012 sur un ensemble de dispositions poursuivies ou amplifiées en 2013 :

- le resserrement du format des délégations ;
- la réduction de la durée des déplacements, concentrés sur une journée sur les destinations européennes, mais aussi sur New-York, lors de la session 2013 de l'assemblée générale des nations unies, ce qui a permis de réduire le coût du déplacement de 0,8 M€ à 0,6 M€ ;
- le choix des prestations les plus économiques en matière d'hébergement, de restauration et de réception ;
- l'optimisation des moyens techniques déployés lors des déplacements (installations audiovisuelles et de communication), qui a permis en 2013 de réduire de 0,2 M€ ce poste de dépenses ;
- la refonte du dispositif relatif à l'avion de secours, dit « spare ». Le recours à un avion de secours accompagnant l'avion présidentiel n'est plus systématique. Sauf cas très exceptionnel, un second appareil n'est plus mobilisé lors des déplacements en province ou en Europe. Lorsqu'une solution de secours est toutefois indispensable au regard des caractéristiques du déplacement, elle est assurée par l'avion de la délégation accompagnant le Président, qui peut être utilisé en cas d'avarie, voire, en l'absence de second avion, par un appareil en alerte sur l'aérodrome de départ ;
- le remboursement par les personnes extérieures à la présidence de la République accompagnant le chef de l'État dans ses déplacements des frais les concernant (0,46 M€ en 2013, contre 0,06 M€ en 2012).

S'agissant de l'activité internationale, ces mesures ont conduit à une réduction du coût médian entre 2012 et 2013 de 23,8 % d'un sommet en Europe, de 47,5 % d'un sommet hors Europe, de 10,2 % d'un voyage en Europe.

Ces efforts tangibles ont permis en 2013 de faire face au fort accroissement du nombre de déplacements hors Europe et des coûts liés à des destinations éloignées (Chine et Japon pour près d'un million d'euros) sans majoration significative de la dépense globale par rapport à 2012. 16 déplacements (hors sommets) ont en effet été effectués hors Europe en 2013 soit 3 fois plus qu'en 2012.

Ces différents éléments d'analyse expliquent la décomposition et les évolutions par grandes catégories de dépense :

- les déplacements diplomatiques, en France et à l'international : 6 589 317 € contre 5 105 682 € en 2012, en raison du nombre plus important de déplacements hors Europe ;
- les déplacements hors diplomatie (en France, métropole et outre-mer) : 1 595 608 € en 2013 contre 2 506 042 € en 2012 ;
- les avions de l'ETEC : 6 560 942 € contre 6 723 579 € en 2012. Cette réduction, constatée malgré la programmation de déplacements éloignés et plus nombreux, tient essentiellement à la systématisation du choix du moyen de transport le moins onéreux, mais aussi au fait qu'aucun avion « spare » n'a voyagé à vide et qu'aucune avarie n'a justifié ni la reconfiguration de l'avion de la délégation, ni le décollage de l'appareil de secours en alerte sur l'aérodrome de départ.

## CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT (14,71 M€)

Les dépenses relatives au fonctionnement courant s'élèvent à 14,71 M€, soit une réduction de 16,7 % par rapport à 2012 (17,7 M€).

Cette très forte réduction affecte tous les postes de dépenses et concrétise la politique conduite depuis le début de la mandature en matière :

### – d'élargissement des procédures de mise en concurrence à travers les marchés publics

Au total, pour les trois services support de la présidence de la République (intendance, informatique et entretien des bâtiments), qui représentent 68 % des dépenses de fonctionnement, la couverture des dépenses par des marchés publics est passée de 30 % à 59 % entre 2012 et 2013. Pour le seul service de l'administration et de la conservation des résidences présidentielles (SACRP), elle est passée de 29 % à 80 %.

Ce quasi doublement du taux de couverture (plus de 50 marchés ou contrats ont été notifiés en 2013) va de pair avec une stratégie de mutualisation dans le cadre des marchés interministériels et de recours, chaque fois que c'est possible, à l'UGAP. Il se traduit par une optimisation des achats, qu'il s'agisse de fournitures ou de prestations, tant en termes de prix que de meilleure adaptation aux besoins de la présidence de la République.

### – de recherche systématique de gains d'efficacité à travers l'amélioration des organisations et processus

L'ensemble des missions et activités de la présidence de la République s'inscrit dans une démarche d'objectivation des déterminants des coûts au regard des prestations attendues, illustrée dans la présentation par grands postes de dépenses.

	Exécution 2012	Exécution 2013	Évolution
Approvisionnement	5 918 733	5 149 885	-13,0 %
Prestations extérieures	6 413 598	4 963 600	-22,6 %
Autres services extérieurs	5 105 007	4 348 669	-14,8 %
<i>dont subventions sociales</i>	<i>184 922</i>	<i>190 065</i>	<i>2,8 %</i>
<i>dont heures supplémentaires des services et extras</i>	<i>1 862 126</i>	<i>1 636 360</i>	<i>-12,1 %</i>
Impôts et taxes	222 046	249 906	12,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>17 659 385</b>	<b>14 712 060</b>	<b>-16,7 %</b>

## Approvisionnements

Ils recouvrent principalement les achats alimentaires, les dépenses d'énergie et les fournitures.

Les achats alimentaires ont été réduits de plus de 7 %, qu'ils concernent les denrées pour la table du palais, pour le restaurant du personnel ou pour la crèche, grâce à la passation d'un marché réduisant le nombre de fournisseurs et rationalisant les procédures d'achats. Le coût des denrées par repas du restaurant administratif a ainsi été ramené de 3,88 € à 3,77 € entre 2012 et 2013.

Les achats de fleurs et accessoires pour végétaux ont diminué de 18,3 % grâce à la réutilisation ou au reconditionnement des compositions florales et au choix de fleurs moins onéreuses ou plus résistantes.

Les dépenses consacrées aux achats de vins et de champagnes ont augmenté en 2013, grâce à l'utilisation d'une partie du produit de la vente aux enchères de mai 2013 (1/5 des 250 000 €), pour l'acquisition de vins de garde, dans le cadre d'un appel d'offres simplifié.

Au total, les produits alimentaires et les boissons diminuent de 0,14 M€ par rapport à 2012.

La progression de 13,8 % des dépenses relatives aux fluides (+0,2 M€) recouvre des évolutions contrastées :

- Le doublement de la consommation d'eau tient au rétablissement de factures antérieures liquidées par le distributeur à partir d'estimations. L'augmentation du gaz et des combustibles s'explique, pour sa part, par les conditions climatiques de l'hiver 2012-2013. La consommation électrique est maîtrisée puisqu'elle ne progresse que de 0,2 % en kWh, ce qui représente toutefois une facturation en augmentation de 4,9 %.

- La réduction de la flotte de véhicules de la présidence de la République, le remplacement des grosses cylindrées par des véhicules plus modestes, les nouvelles conditions tarifaires de l'UGAP, ainsi qu'une optimisation des modalités de déplacements, expliquent la baisse significative des dépenses de carburant. Le coût complet de l'utilisation des véhicules de la présidence de la République est maîtrisé : 0,34 €/km (en moyenne annuelle) pour 1 265 237 km parcourus et 109 718 litres de carburants consommés, contre 0,36 €/km en 2012 pour 1 542 061 km et 152 177 litres consommés.

En réduction de 16,55 %, (-0,3 M€), les dépenses relatives aux fournitures bénéficient du plein effet du recours systématique aux marchés de l'UGAP et de l'économat des armées.

### Prestations extérieures

Cette rubrique comprend pour l'essentiel les contrats de maintenance immobilière et mobilière, le nettoyage et le blanchissage, les frais de location et les frais d'assurance, la documentation et les abonnements de presse :

- Les dépenses de sous-traitance générale (maintenance immobilière, mobilière et de communication) ont marqué un retrait de 22 %.

En 2013, un marché multitechnique a été passé pour l'ensemble des domaines d'activité suivants : chauffage, climatisation, traitement d'air, plomberie sanitaire, électricité, sécurité et protection incendie, portes et portails automatiques, clos et couvert, serrurerie métallerie, menuiserie, vitrerie. Ce marché permet de couvrir tous les équipements recensés par des prestations d'entretien préventif et correctif.

Conclu pour un montant forfaitaire annuel de 489 000 €, il permet de réaliser une économie substantielle de 0,3 M€ par rapport au coût annuel de la seule maintenance (0,79 M€ en 2012).

Dans le domaine de la maintenance informatique et des télécommunications, les dépenses de prestations d'entretien ont diminué de 23 % soit une économie de 0,7 M€ grâce à la révision systématique des contrats existants.

- Parallèlement, les dépenses d'entretien (réparations, nettoyage et blanchissage), dont la partie immobilière est désormais intégrée dans le marché multi technique (ligne sous-traitance générale) ont diminué de 14 %.

Les dépenses de nettoyage des locaux, sont restées stables à 0,62 M€ en 2013 alors que les dépenses de blanchissage ont été réduites de 15,3 %.

Au total, les dépenses d'entretien et de réparation ont diminué de 0,19 M€ entre 2012 et 2013.

- Les frais de location ont été quasiment divisés par deux (-0,5 M€) compte tenu de l'abandon de la location des bureaux situés 22 rue de l'Élysée.
- Les frais d'assurance ont été réduits de 28 % (0,06 M€) grâce à une modification des polices d'assurance automobile.
- Les dépenses de documentation et de presse sont en augmentation de 0,06 M€.
- Enfin, la suppression des dépenses consacrées aux conseils, études et sondages se traduit par une réduction de 0,08 M€ par rapport à 2012.

### Autres services extérieurs

Les autres services extérieurs recouvrent des dépenses de natures diverses :

- Les frais d'affranchissement et de communications téléphoniques sont stabilisés à 1,9 M€ ;
- Les heures supplémentaires et le recours aux extras directement imputables aux activités de représentation de la présidence de la République s'élèvent à 1,65 M€ (contre 1,87 M€) en 2012. Cette réduction de près de 12 % (-0,2 M€) est obtenue par une amélioration de l'organisation des événements ;
- Les aides financières accordées au nom du Chef de l'État aux personnes en difficulté se sont élevées en 2013 à 190 065 €, en légère progression ;
- Les dépenses consacrées aux cadeaux diplomatiques représentent 0,126 M€, contre 0,187 M€ en 2012, soit une réduction de 33 % ;

- La recherche de réduction des coûts des manifestations et évènements récurrents s'est poursuivie en 2013 : l'arbre de Noël organisé par l'Élysée a représenté une dépense de 172 239 € (–8 % par rapport à 2012) et les journées du patrimoine donnent lieu à un budget stabilisé aux alentours de 200 000 €.

### Impôts et taxes

La présidence de la République s'est acquittée en 2013 de la taxe sur les bureaux ainsi que de différentes taxes de la Ville de Paris pour un montant total de 249 906 €.

### ÉQUIPEMENTS ET TRAVAUX (4,02 M€)

Les dépenses d'investissement s'établissent au même niveau qu'en 2012 : 4 024 102 €.

Elles concernent principalement quatre catégories d'opérations :

- la sécurité des systèmes d'information avec la mise en place d'un nouveau système de téléphonie sur IP, d'une part, la fourniture de solutions de communications mobiles et l'acquisition d'équipements de sécurité, d'autre part : 2,43 M€ ;
- la mise en sécurité des bâtiments : 0,48 M€ ;
- la mise en conformité des installations et la rénovation des locaux : 0,64 M€ ;
- le renouvellement des équipements techniques des différents services : 0,47 M€ (notamment 0,22 M€ d'équipements audiovisuels ; trois véhicules pour un montant de 30 745 € ; deux bornes de rechargement pour les véhicules électriques : 24 671 €).

Dans la plupart de ces domaines d'intervention, les dépenses ont été réalisées après mise en concurrence des prestataires.

Pour les travaux liés aux bâtiments, 26 opérations représentant 45 lots techniques ont été conduites en 2013 dont 9 marchés de maîtrise d'œuvre et d'études techniques spécifiques et 17 opérations assurées en maîtrise d'œuvre interne (diagnostic et programmation, conception, conduite, suivi et réception des travaux), pour un montant total de 1,56 M€.

À titre d'exemple, le poste central de protection et ses équipements spécifiques, entièrement rénové pour répondre à des conditions optimales de sûreté au terme de près de deux années de travaux, sera disponible au deuxième trimestre 2014. Plus d'une quinzaine d'espaces et zones de bureaux auront été rafraîchis. La production d'eau chaude sanitaire du Palais aura été remplacée (gain d'énergie et simplification de la maintenance associée). Le bac à graisses des grandes cuisines et le bac à hydrocarbures du garage auront également été remplacés conformément aux normes applicables.

Un accord-cadre de travaux multi-attributaire a été passé en juin 2013 avec 24 entreprises différentes. Les entreprises retenues sont désormais remises en concurrence sur chacune des opérations de travaux (marchés subséquents), par voie dématérialisée et simplifiée, dans des délais souvent très courts (15 jours), par corps d'état spécifique : menuiserie, plomberie, peinture, électricité, chauffage-climatisation, maçonnerie. Cette procédure permet, comme pour les dépenses de fonctionnement, de réaliser des gains d'efficacité par rapport aux procédures antérieures.

### DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4,33 M€)

Ce poste de dépenses, d'un montant total de 4 331 764 €, regroupe :

- les amortissements : 2 831 764 € ;
- un abondement de la provision pour les allocations de retour à l'emploi (ARE) et, pour la première fois, la constitution d'une provision au titre du compte épargne temps (CET) pour un montant total de 400 000 € ;
- une provision pour gros entretien de 1 100 000 €.

## CHARGES EXCEPTIONNELLES

Certaines charges précédemment comptabilisées en charges exceptionnelles ayant été reclassées depuis le RAP 2012 en fonctionnement courant, ne subsiste sur ce poste qu'une dépense de 3 516 € représentant la valeur comptable d'un véhicule cédé aux domaines.

## DESCRIPTION DES PRODUITS

---

**Le budget général a contribué à hauteur de 101,2 M€** au financement de la présidence de la République, contre 103,48 M€ prévus en loi de finances initiale.

**Les produits divers de gestion s'élèvent à 2,75 M€**, en progression de plus de 15 % par rapport à 2012.

Ils comprennent notamment :

- les intérêts financiers correspondant à la rémunération du compte de dépôt de fonds à la direction régionale des finances publiques (DRFIP) pour 0,95 M€,
- les recettes du restaurant de l'Élysée et le remboursement des plateaux-repas pour 0,68 M€,
- le remboursement des participations aux voyages officiels pour 0,46 M€,
- le remboursement des frais relatifs au pavillon de La Lanterne et au fonctionnement des services du Coordonnateur National du Renseignement : 0,23 M€,
- les produits locatifs des logements des personnels pour 0,19 M€,
- le produit de ventes, redevances et remises pour 0,11 M€,
- les contributions parentales à la crèche pour 0,07 M€.

**Les produits exceptionnels représentent 5 M€**

Ils sont constitués :

- du produit de la vente aux enchères des vins de l'Élysée pour 500 631 €, dont 250 000 € ont été reversés au budget de l'État en loi de finances rectificative. Le montant de 250 631 € conservé par la présidence de la République permettra de procéder au renouvellement, étalé sur plusieurs années, de la cave, minorant ainsi le recours à la dotation de l'État ;
- de la régularisation d'un excédent de prise en charge sur les remboursements de salaires dus aux administrations pour l'exercice 2009, pour 137 828 € ;
- depuis le RAP 2012, de la quote-part de subvention d'investissement virée au résultat, calculée en fonction de la durée d'amortissement des biens : 2 831 764 € ;
- de reprises sur provisions au titre des ARE versées en 2013 pour un montant de 703 531 € et sur provisions pour charges devenues sans emploi pour 814 470 €.

## RÉSULTAT

---

Après restitution de 2,25 M€ en LFR au budget de l'État, le résultat réalisé en 2013 par la présidence de la République s'élève à 3 553 330 €.



**ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES**

**ASSEMBLEE NATIONALE**

Conformément aux termes mêmes de l'article 115-II de la loi n° 2001-1275 du 28 décembre 2001, le montant des crédits initiaux ouverts au titre des dotations des assemblées parlementaires ne peut être modifié, en cours d'exercice, que par une loi de finances rectificative. En outre, et en application du principe d'autonomie financière des assemblées, les dotations leur sont intégralement versées. En conséquence, le montant des dépenses constatées est toujours égal à celui des crédits ouverts.

L'utilisation de la dotation de l'Assemblée nationale et les résultats de son exécution budgétaire pour l'année 2013 sont développés dans le rapport d'information de sa Commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

Intitulé de l'action	Dotations 2013	Crédits ouverts	Dépenses constatées
Assemblée nationale	517 890 000	517 890 000	517 890 000

## SÉNAT

Conformément aux termes mêmes de l'article 115-II de la loi n° 2001-1275 du 28 décembre 2001, le montant des crédits initiaux ouverts au titre des dotations des assemblées parlementaires ne peut être modifié, en cours d'exercice, que par une loi de finances rectificative. En outre, et en application du principe d'autonomie financière des assemblées, les dotations leur sont intégralement versées. En conséquence, le montant des dépenses constatées est toujours égal à celui des crédits ouverts.

L'utilisation de la dotation du Sénat et les résultats de son exécution budgétaire pour l'année 2013 sont développés dans le rapport d'information de sa Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne, dont la publication doit intervenir avant la date limite de dépôt du projet de loi de règlement, soit le 1<sup>er</sup> juin 2014.

Numéro et intitulé de l'action	Dotation 2013	Crédits ouverts	Dépenses constatées
Sénat	311 577 800	311 577 800	311 577 800
Jardin du Luxembourg	12 006 800	12 006 800	12 006 800
Musée du Luxembourg	0	0	0
<b>Total</b>	<b>323 584 600</b>	<b>323 584 600</b>	<b>323 584 600</b>

## LA CHAÎNE PARLEMENTAIRE

L'utilisation de la dotation de la chaîne parlementaire et les résultats des sociétés de programme La Chaîne Parlementaire - Assemblée nationale et Public Sénat pour l'année 2013 sont développés, respectivement, dans les rapports d'information de la Commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée nationale et dans celui de la Commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne du Sénat.

Numéro et intitulé de l'action		Dotations 2013	Crédits ouverts	Dépenses constatées
01	La Chaîne Parlementaire – Assemblée nationale	16 641 162	16 641 162	16 641 162
02	Public Sénat	17 857 000	17 857 000	17 857 000
<b>Total</b>		<b>34 498 162</b>	<b>34 498 162</b>	<b>34 498 162</b>

CONSEIL CONSTITUTIONNEL

## SITUATION D'ENSEMBLE

La dotation budgétaire allouée au Conseil constitutionnel pour l'exercice 2013 s'est élevée à 10 888 000 €, répartis comme suit :

Action I - Contrôle des normes	4 240 940 €
Action II – Élections	184 900 €
Action III - Relations extérieures	1 533 660 €
Action IV - Entretien - Travaux	3 481 750 €
Action V - Frais généraux	1 446 750 €

Les dépenses arrêtées au 31 décembre 2013 se sont élevées à 9 415 957,26 €, décomposées de la façon suivante :

Action I - Contrôle des normes	4 227 496,31 €
Action II – Élections	234 327,16 €
Action III - Relations extérieures	1 579 219,17 €
Action IV - Entretien - Travaux	1 816 410,23 €
Action V - Frais généraux	1 558 504,39 €

## ANALYSE DES DÉPENSES PAR ACTION

**Action I : Contrôle des normes**

Action	Dotation	Dépenses
I – Contrôle des normes	4 240 940	4 227 496,31

La dépense est conforme à la prévision budgétaire (-0,32 %).

**Action II : Élections**

Action	Dotation	Dépenses
II – Élections	184 900	234 327,16

La dépense est supérieure à la prévision (49 427,16 €, soit +26,73 %) du fait essentiellement du versement en 2013 d'indemnités liées aux opérations de contrôle des élections de l'année 2012.

**Action III : Relations extérieures**

Action	Dotation	Dépenses
III – Relations extérieures	1 533 660	1 579 219,17

Les dépenses consacrées aux relations extérieures sont très proches de la prévision (+2,97 %). Le dépassement s'explique par des déplacements lointains, donc coûteux (Canada, Brésil, ...).

**Action IV : Entretien et travaux**

Action	Dotation	Dépenses
IV – Entretien et travaux	3 481 750	1 816 410,23

La consommation des crédits est très nettement inférieure à la prévision (-47,83 %). La dotation pour 2013 comprenait, en effet, des crédits dépensés par anticipation lors des exercices précédents (travaux de l'aile informatique en 2011, achèvement de la salle d'audience en 2012), pour 1,5 M€.

**Action V : Frais généraux**

Action	Dotation	Dépenses
V – Frais généraux	1 446 750	1 558 504,39

Les frais généraux restent maîtrisés, malgré un dépassement de la dotation (+7,72 %), dû pour l'essentiel à l'utilisation des crédits non consommés en 2012 pour la réalisation du logiciel de jurisprudence, qui a débuté fin 2012 et s'achèvera à l'été 2014.

**CONCLUSION**

La dotation budgétaire allouée en 2013 est créditrice de 1 607 939,88 €, conséquence de la pluri-annualité de la programmation des travaux.

**DÉPENSES 2013 – RÉPARTITION EN ACTIONS**

Actions	Membres		Personnels		Fonctionnement		Totaux	
	Dotation	Dépense	Dotation	Dépense	Dotation	Dépense	Dotation	Dépense
I – Contrôle des normes	1 957 140	1 826 888,82	2 163 800	2 290 364,47	120 000	110 243,01	4 240 940	4 227 496,31
II – Élections			184 900	197 859,84		36 467,32	184 900	234 327,16
III – Relations extérieures	480 860	484 281,87	590 800	622 404,37	462 000	472 532,94	1 533 660	1 579 219,17
IV – Entretien travaux	0	0	650 250	696 092,91	2 831 500	1 120 317,32	3 481 750	1 816 410,23
V – Frais généraux	0	0	925 250	1 028 382,76	521 500	530 121,62	1 446 750	1 558 504,39
<b>Totaux</b>	<b>2 438 000</b>	<b>2 311 170,69</b>	<b>4 515 000</b>	<b>4 835 104,36</b>	<b>3 935 000</b>	<b>2 269 682,21</b>	<b>10 888 000</b>	<b>9 415 957,26</b>
<i>Équilibre</i>		126 829,31		-320 104,36		1 665 317,79		1 472 042,74

Solde de la dotation 2013	1 472 042,74
Recettes diverses	135 897,14
<b>Solde général global</b>	<b>1 607 939,88</b>





COUR DE JUSTICE DE LA RÉPUBLIQUE

Les crédits alloués à la Cour de justice de la République sont destinés à permettre le fonctionnement continu de l'institution en toute sécurité.

L'ensemble des dépenses effectives a été conforme aux dépenses prévisionnelles avec une nette diminution du poste loyer.

Le budget total alloué était de 921 725 € dont 780 225 € pour les frais de fonctionnement, 70 000 € pour les frais de justice et 71 500 € pour frais de procès.

- La décision prise par le président de la Cour, en début d'année 2013, de signer un nouveau bail, d'une durée de 9 années avec la possibilité de résiliation à tout moment, en respectant un préavis de 6 mois, sur la base d'un loyer annuel de 450 000 € net a permis de réaliser une économie de 36 000 €. Cette somme a été restituée au cours du deuxième trimestre 2013.
- Une somme de 71 500 € avec été budgétée pour la tenue d'un ou deux procès durant l'année 2013. La commission d'instruction n'ayant pas clôturé les dossiers en cours, cette somme a été intégralement restituée avant la fin de l'exercice 2013.
- L'ensemble des autres dépenses de fonctionnement a été maîtrisé. Un excédent de 82 169,05 € a été dégagé. Sur cet excédent, une somme de 28 454,99 € a été reversée au paiement du nouveau véhicule de fonction du président de la Cour, commandé en décembre 2013 et réglé en février 2014.

En conclusion, un excédent global de 53 714,06 euros sur les frais de fonctionnement aura été dégagé et sera reversé au plus tard fin avril.

Le reversement total sur l'exercice 2013 s'élève à 161 214,06 €, soit 17 % de la dotation globale :

- 36 000,00 € suite à renégociation du montant du loyer ;
- 75 500,00 €, frais de procès non employés ;
- 53 714,06 € excédent frais de fonctionnement et excédent frais de justice.

L'exécution budgétaire 2013 s'est effectuée sans aléa.

## Comparatif prévisions / dépenses réelles courantes sur l'année 2013

Rubrique	Prévisions	Dépenses	Solde
Loyers et charges C.J.R.	<b>506 225</b>	<b>469 398</b>	<b>36 827</b>
Indemnités des magistrats	<b>135 000</b>	<b>113 025</b>	<b>21 975</b>
Autres dépenses de fonctionnement :	<b>139 000</b>	<b>109 571</b>	<b>29 429</b>
<i>Énergies (électricité, gaz)</i>	20 000	19 220	780
<i>Eau</i>	7 500	6 354	1 146
<i>Téléphone</i>	16 000	10 539	5 461
<i>Frais postaux</i>	4 000	2 638	1 362
<i>Mobilier et matériel de bureau</i>	3 000	0	3 000
<i>Fournitures de bureau</i>	18 000	20 800	-2 800
<i>Documentation</i>	12 000	9 898	2 102
<i>Nettoyage des locaux C.J.R.</i>	4 000	2 679	1 321
<i>Autres prestations</i>	2 000	616	1 384
<i>Informatique</i>	10 000	6 374	3 626
<i>Entretien des véhicules</i>	14 000	9 712	4 288
<i>Frais de représentation</i>	7 500	5 154	2 346
<i>Frais d'entretien bâtiments – rénovation intérieure</i>	6 000	4 007	1 993
<i>Maintenance des installations techniques</i>	13 000	9 611	3 389
<i>Matériel technique – sécurité du bâtiment</i>	2 000	1 969	31
Frais de justice (hors éventuel procès)	<b>70 000</b>	<b>40 062</b>	<b>29 938</b>
Frais d'un éventuel procès :	<b>71 500</b>	<b>0</b>	<b>71 500</b>
<i>frais d'organisation</i>	40 000	0	40 000
<i>indemnité des juges parlementaires</i>	21 500	0	21 500
<i>frais de justice</i>	10 000	0	10 000
<b>TOTAL</b>	<b>921 725</b>	<b>732 056</b>	<b>189 669</b>

## Reversements C.J.R. exercice budgétaire 2013

Rubrique	Montants
Restitution loyers	36 000
Restitution frais de justice	71 500
Versement excédent frais de fonctionnement et justice	40 562
Versement solde excédent (avril 2014)	13 152
<b>TOTAL reversements CJR exercice 2013</b>	<b>161 214</b>